

CANADA

Province de Québec

District de : Québec

No division : 01-Montréal

No cour : 500-11-055622-183

No dossier : 41-2448488

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale)

Loi sur la faillite et l'insolvabilité

**Avis de la proposition aux créanciers et
Avis d'audition de la demande d'approbation par le tribunal d'une proposition
(article 51 et alinéa 58(b) de la Loi)**

**Dans l'affaire de la une proposition de
C & E Canada Inc.
de la ville de Montréal
dans la province de Québec**

Avis est donné que C & E Canada Inc. de la ville de Montréal dans la province de Québec a déposé une Proposition entre nos mains, en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Une copie des documents suivants est affichée sur le site internet de Richter Groupe Conseil Inc. (www.richter.ca), à l'adresse suivante <https://www.richter.ca/fr/insolvencycase/ce-canada-inc/>

- État succinct de son actif et de son passif;
- Liste des créanciers visés par la Proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus;
- Rapport du syndic sur la situation financière de la débitrice et sur la Proposition;
- Proposition; et
- Formulaires de preuve de réclamation, de votation et de procuration

Une assemblée générale des créanciers sera tenue le 4 mars 2019, à 11 heures, au bureau de Richter Groupe Conseil Inc., 1981 avenue McGill College, 11e étage, Montréal, QC, H3A 0G6.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la Proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la Proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie de créanciers visés.

Avis est donné que, si la Proposition est acceptée à l'assemblée générale des créanciers, une demande sera faite au tribunal, Cour Supérieure du Québec – Montréal, 1, rue Notre-Dame E., salle 16.10, Montréal, QC, Canada, H2Y 1B6, le 14 mars 2019, à 8h45, en vue de faire approuver la Proposition de C & Canada Inc.

Les preuves de réclamation, procurations et formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent nous être remis au préalable.

Daté le 13 février 2019, à Montréal en la province de Québec.

Richter Groupe Conseil Inc.
Syndic autorisé en insolvabilité agissant *in re* la Proposition de
C & E Canada Inc.



Andrew Adessky, CPA, CA, CIRP, SAI

T. 514.908.3796 / 866.585-9751

F. 514.934.8603

reclamations@richter.ca

Richter Groupe Conseil Inc.

1981 McGill College

Montréal, QC H3A 0G6

www.richter.ca

Montréal, Toronto

(English – over)